

# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARTHE

Séance du 09 mai 2022

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

### Ordre du jour :

- Création d'un emploi d'agent d'animation et d'entretien à temps non complet,
- Mise en place de la nomenclature M57,
- Renouvellement adhésion PEFC,
- Organisation « jours nets 47 »,
- Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

M. Denis LAMOUROUX a été désigné secrétaire de séance.

Excusés : Gérard BOUSQUET, Laëtitia REY

Pouvoirs : Laëtitia REY a donné pouvoir à Céline BENTALIA

Le compte-rendu de la séance du 11 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

### ❖ CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ANIMATION ET D'ENTRETIEN A TEMPS NON COMPLET

Aimy MOUNEYRES, actuellement chargée de l'animation des activités périscolaires, a présenté sa lettre de démission à Monsieur le Maire car elle a trouvé un emploi à temps complet. Sa démission sera effective à la fin de l'année scolaire.

La procédure est de créer le poste afin de pouvoir lancer le recrutement. Pour rappel, il s'agit d'un emploi de 22,90 heures hebdomadaires en temps annualisé. Des questions sont posées sur le temps de travail qu'il faudrait peut-être augmenter en vue de l'ouverture de la 3<sup>ème</sup> classe. Monsieur le Maire explique qu'il est compliqué de diminuer les heures d'un agent, alors il préfère commencer le contrat avec ce temps de travail quitte à l'augmenter par la suite.

Le conseil valide la création de poste par 12 voix pour et 1 abstention.

### ❖ MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57

Régulièrement, la nomenclature de la comptabilité publique change, et les finances publiques préconisent un passage à la comptabilité M57 (nous sommes aujourd'hui en M14). La Trésorière de Casteljaloux a donné son accord. Monsieur le Maire répond qu'il reste prudent sur cette modification engendrée par la loi Notre et ne sait pas si cela simplifiera la gestion comptable.

Décision approuvée à l'unanimité, tout en sachant que si ce n'est pas décidé aujourd'hui, cela deviendra obligatoire ultérieurement.

### ❖ RENOUVELLEMENT ADHESION PEFC

PEFC est un acronyme désignant un organisme de certification forestière. La commune est admise en catégorie supérieure car elle s'engage à avoir une bonne gestion de la forêt, et à suivre les instructions de l'ONF, et en échange, les recettes peuvent être plus importantes lors des ventes.

La cotisation est de 56,95€ pour 5 ans. Approbation du renouvellement à l'unanimité.

### ❖ JOURS NETS 47

Monsieur le Maire présente la lettre de la Présidente du Conseil Départemental qui propose une opération à l'échelle du Département en offrant une aide (logistique et communication) aux communes souhaitant organiser une opération de nettoyage. Cela ne coûtera rien à la commune et il y a des endroits à nettoyer.

En parallèle, l'association les amis de Sainte-Marthe Avance a demandé l'accord de la commune pour une journée découverte de la nature avec Monsieur Seger représentant de l'ONF, et le démontage d'une palombière abandonnée. Après avoir reçu la représentante de l'association, il est convenu de garder cette journée de découverte le 11 juin, et d'associer une demi-journée de l'opération du département le 25 juin (dates prédéfinies entre le 25/06 et le 10/07). Il faudrait qu'un groupe de conseillers s'occupe de l'organisation en lien avec les associations et l'école. Le faucardage devrait être fait et il faudra cibler les secteurs à nettoyer. Les volontaires sont : Jonathan Beaupuy, Céline Bentalia, Denis Lamouroux, Gérard Bousquet. Les associations seront contactées. Certains conseillers pensent qu'un flyer ne sera pas suffisant pour prévenir la population et qu'il faudrait une réunion publique, mais cette solution n'est pas envisagée pour l'instant.

### ❖ DIVERS

#### - Compte-rendu conseil communautaire

Le nouveau projet des ordures ménagères a été présenté par le président de Val'Horizon. Ce programme va s'accélérer en 2023 pour que tout soit prêt en 2025. Alors que notre communauté est bien classée au niveau du tri, il reste encore beaucoup d'efforts à faire car nos poubelles de déchets courants contiennent encore 40% de déchets mal triés.

La maison de santé sera exonérée de taxe foncière pour 5 ans.

La 3CLG met en place le RIFSEEP (régime indemnitaire) et modifie le tableau des effectifs.

Vote des subventions aux écoles et associations.

Avancement du PLUi : le plus gros problème est la surface des terrains à construire pour inciter les gens à revenir vers les villes. L'instruction va redémarrer pour aller enfin au bout, même si cela doit passer par un conflit avec l'administration.

#### - AT47

Lundi 13 juin à 14h30, réunion d'information pour faire le point sur les projets en cours.

#### - Opération cinéma

La 3CLG vient de lancer son opération, depuis l'école de Sainte-Marthe, en partenariat avec le cinéma l'Odysée à Casteljaloux en offrant à toutes les classes du territoire, 2 séances et le transport en bus. Les enfants sont ravis.

- Calculatrices

Comme chaque année, les conseillers sont d'accord pour reconduire l'opération permettant d'offrir une calculatrice aux enfants entrant en classe de 6<sup>ème</sup>. 24 enfants sont concernés (7 pour Sainte-Marthe et 17 pour Caumont). Monsieur le Maire va contacter son collègue de Caumont avant de lancer l'achat.

- LGV

Une nouvelle récente : la portion Bordeaux-Toulouse va être remise en cause car le plan de financement de la région incluant des fonds européens n'est pas validé par l'Europe qui n'attribue ses fonds que sur les projets inter-états.

- Elections législatives

Les tours de rôles sont mis en place pour les élections des 12 et 19 juin.

- Questions diverses

Serait-il possible d'ouvrir la garderie à 7h15 car l'ouverture à 7h30 pose des problèmes à certains parents qui travaillent tôt. S'ensuit une discussion animée : faut-il demander l'avis des parents ? dans ce cas, tout le monde sera intéressé car des abus sont constatés et certains parents ne jouent pas le jeu de laisser les enfants le minimum nécessaire, d'ailleurs l'assemblée remet en cause les attestations de travail en pensant qu'il y a des fausses déclarations ; ouvrir plus longtemps mais faire payer ? non, la commune préfère garder ce service gratuit tant que cela est possible ; certaines garderies ouvrent à 7h00 et ferment à 19h00 : cela fait des charges en plus ;

En conclusion, Monsieur le Maire demande aux parents concernés de venir en Mairie pour signaler leur situation. Une solution pourra être envisagée mais il faut le faire rapidement car l'emploi crée en début de séance doit être publié rapidement (un délai de déclaration de vacance d'emploi de 2 mois est obligatoire). Une modification ne pourra être envisageable que si plusieurs familles sont concernées, et cela ne concernera que la garderie de Sainte-Marthe, indépendante de celle de Caumont qui à les mêmes horaires.

- Fibre

La commune a-t-elle des nouvelles sur l'avancée du programme sur la seconde partie de la commune. Monsieur le Maire n'a pas d'informations depuis plus d'un an, mais va contacter le syndicat Lot-et-Garonne numérique. D'après les informations du site NATHD, la fibre apparait « en cours de déploiement », ce qui est de bon augure.

- Bâtiment multi-activités

Le problème de livraison des menuiseries est-il réglé ? oui.

Il était prévu une couleur bronze, cela ne semble pas être le cas, mais il s'agit peut-être d'un problème de vocabulaire, à vérifier.

Les travaux avancent dans les délais, la classe pourra ouvrir en septembre.

- Travaux devant l'école

Après plus de 6 mois de demandes, il a fallu en arriver à la menace de sanctions pour que la route soit arrangée au niveau des ralentisseurs. Il faudra que cette route soit refaite en totalité.

- Cérémonie du 8 mai

Les conseillers présents ont trouvé curieux qu'il n'y ait que 3 enfants de l'école présents. Ont-ils été avertis ? oui, par un papier distribué à chacun. C'est dommage car les pompiers, gendarmes et porte-drapeaux sont présents. Certains avouent avoir profité de leur dimanche autrement.

Pour le 11 novembre, il y a plus de monde car la cérémonie se déroule la veille en fin d'après-midi.

Fin de la séance à 20h30.